

<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt</p> <p>DCM20241221-1</p>	<p style="text-align: center;"><b>Séance du 21 décembre 2024 à 18h30</b></p> <p>L'an <b>deux mil vingt-quatre</b> le <b>vingt et un</b> du mois de décembre le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p><b>Date d'envoi de la convocation : le 19 décembre 2024</b></p> <p><b>Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune : le 23 décembre 2024</b></p>	
<p style="text-align: center;"><b><u>Etaient présents (22)</u></b></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Etaient excusés ayant donné procuration (6)</u></b></p> <p>Jean FORESTI a donné procuration à Jean-Marc ROBERT Christine GUEY a donné procuration à Alain KMOCH Léa LEMOINE a donné procuration à Nicolas PIERGUIDI Eric LANUSSE CAZALE a donné procuration à Françoise PAICHEUR Michel BARBE a donné procuration à Mathieu GAGLIARDI Christian TOITOT a donné procuration à Denis TISSERAND</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Absent (1)</u></b></p> <p>Jean-Claude PERROT</p>	
<p>Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (XX membres présents) il ouvre la séance.</p> <p>En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme <b>Mme Françoise PAICHEUR</b> pour remplir les fonctions de secrétaire.</p>	
<p><b>Nbre de membres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>En exercice : 29 - Quorum : 15</b></li><li>- <b>Présents : 22</b></li><li>- <b>Ayant donné procuration : 6</b></li><li>- <b>Absent : 1</b></li><li>- <b>Ayant pris part au vote : 28</b></li></ul>	<p><b>Résultat du vote :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Pour : 28</b></li><li>- <b>Contre : 00</b></li><li>- <b>Abstention : 00</b></li></ul>

**OBJET : SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION MAYOTTE – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA PROTECTION CIVILE**

Suite au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, et d'autres organismes, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Seloncourt tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la ville de Seloncourt contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte, en versant une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à la Protection Civile.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

**Vu** l'urgence de la situation,

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1500 euros à la Protection Civile pour venir en aide aux habitants de Mayotte,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,

**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**